



HÉBERGEMENT DE JOUEURS

TROUSSE DE RÉFÉRENCE DE HOCKEY CANADA



Calgary – Phone / Tél. : (403) 777-3636
201-151 Canada Olympic Road SW, Calgary, AB T3B 6B7

Ottawa – Phone / Tél. : (613) 562-5677
N204-801 King Edward Avenue, Ottawa ON K1N 6N5

HockeyCanada.ca

TABLE DES MATIÈRES

Tournois et échanges à court terme

Lignes directrices pour les administrateurs des équipes.....	Page 3
Lignes directrices pour les familles d'accueil.....	Page 4
Lignes directrices pour les joueurs hébergés.....	Page 5

Hébergement pour toute la saison

Lignes directrices pour les administrateurs des équipes	Page 6
Lignes directrices pour les familles d'accueil	Page 7
Lignes directrices pour les joueurs hébergés.....	Page 9

Annexes

Annexe 1 – Fiche de renseignements sur la famille d'accueil.....	Pages 10-11
Annexe 2 – Coordonnées en cas d'urgence pour le joueur.....	Page 12
Annexe3 – Coordonnées en cas d'urgence pour la famille d'accueil.....	Page 12
Annexe 4 – Description du poste de coordonnateur de l'hébergement....	Page 13
Annexe 5 – Formulaire autorisant le joueur à voyager.....	Page 15
Annexe 6 – Un message important sur la brimade.....	Page 16

Tournois et échanges/événements de hockey à court terme

Souvent, au hockey mineur, les équipes participant à des tournois ou des échanges hébergeront les joueurs dans des familles d'accueil. Il s'agit d'une expérience abordable et bénéfique pour les joueurs.

Cette façon de faire offre des avantages à tous. Pour les familles d'accueil, cela veut dire accueillir de jeunes joueurs chez elles afin de leur faire vivre des expériences au sein de leur unité familiale et pour les joueurs, cela leur permet de vivre des expériences culturelles et sociales différentes. Pour nous tous, c'est une occasion de nous faire de nouveaux amis, d'en retrouver d'anciens, d'échanger des idées, de rire et de vivre dans une situation familiale différente.

Afin que l'expérience soit sécuritaire et agréable pour toutes les personnes concernées, Hockey Canada recommande les lignes directrices suivantes.

Pour les dirigeants des équipes

- Les familles d'accueil lors de tournois et d'échanges devraient avoir un jeune fils ou une jeune fille participant à l'événement. En pareil cas, la famille devrait remplir une fiche d'information sur la famille d'accueil (**Annexe 1**) avant l'événement.
- De plus, la ligue ou l'équipe devrait créer un processus de filtrage en utilisant les lignes directrices décrites dans le coffre à outils du filtrage de Hockey Canada. Ceci peut comprendre une demande et une vérification du casier judiciaire. Lorsque cela est possible, ce processus peut aussi comprendre une vérification du casier judiciaire et une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables pour toute personne de 19 ans ou plus habitant dans la résidence. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour consulter le coffre à outils du filtrage de Hockey Canada : <http://members.hockeycanada.ca/screening/>
- Assurez-vous que seules des familles d'accueil fiables et responsables ayant satisfait les critères établis par Hockey Canada sont choisies.
- Assurez-vous que les parents des joueurs hébergés ont en main les coordonnées de la famille d'accueil, et si possible, qu'ils parlent à la famille d'accueil soit en personne ou au téléphone.
- Informez la famille d'accueil de tout besoin particulier du joueur qu'elle hébergera, incluant les maladies, les médicaments et les lignes directrices de dosage, et toute diète particulière. Ceci peut être inscrit sur la carte présentée à l'**Annexe 2**.
- Assurez-vous que les joueurs savent qu'ils peuvent contacter le personnel de l'équipe 24 heures par jour s'ils éprouvent des ennuis dans la famille d'accueil. Des cartes contenant les coordonnées des membres du personnel de l'équipe devraient être remises à chaque joueur. (**Annexe 2**)

- Informez les joueurs et les familles d'accueil des lignes directrices ci-dessous et assurez-vous que les familles d'accueil ont un horaire complet des activités de l'équipe.
- Assurez-vous que la famille d'accueil a accès aux renseignements sur l'assurance médicale du joueur en cas d'urgence.
- Assurez-vous que la famille d'accueil a les numéros d'urgence pour joindre le personnel de l'équipe et les parents du joueur qu'elle héberge. (**Annexe 3**)

Pour les familles d'accueil

- Lorsque cela est possible, la famille d'accueil devrait héberger deux joueurs de la même équipe. Ceci pourrait calmer toute appréhension d'un joueur de l'hébergement auprès d'une famille d'accueil.
- Un joueur ne devrait pas partager sa chambre avec une personne autre que le joueur d'accueil pourvu que les deux soient du même sexe.
- Deux joueurs ayant plus de deux ans de différence en âge ne devraient pas partager une chambre. Si ceci est inévitable en raison de l'espace disponible, une troisième personne devrait être présente ou la porte de la chambre devrait être ouverte en tout temps.
- Aucun contact sexuel ne doit avoir lieu entre les joueurs visiteurs et les joueurs qui les accueillent, la famille d'accueil ou ceux habitant avec la famille d'accueil.
- Le transport à l'aller et au retour des événements sportifs sera supervisé par la famille d'accueil. Les joueurs visiteurs ne devraient pas accepter de voyager avec une personne autre que les personnes désignées.
- Assurez-vous que votre visiteur soit à l'aise en l'accueillant chaleureusement.
- Offrez, à votre visiteur, les repas nécessaires requis en fonction des matchs, des entraînements et des activités à l'horaire.
- Les membres de l'équipe devraient être informés que les activités sociales en dehors « des heures normales » sont strictement interdites. Ils ne peuvent assister qu'aux activités fixées par le comité organisateur ou les dirigeants de leur équipe.
- Si le joueur que vous hébergez a la permission de sortir, fixez-lui un couvre-feu précis et sachez où il est.
- Ne prêtez pas d'argent au joueur que vous hébergez. Le responsable de son équipe ou le joueur lui-même est responsable de l'argent de poche.
- Ne prêtez pas un véhicule motorisé au joueur que vous hébergez.
- Les membres des équipes devront payer leurs appels téléphoniques, mais il est important que le joueur que vous hébergez ait accès à un téléphone afin qu'il puisse communiquer régulièrement avec ses parents.

Pour les joueurs hébergés

- Lorsque vous êtes chez quelqu'un d'autre; soyez poli et courtois en tout temps.
- N'oubliez pas de dire « s'il vous plaît » et « merci ».
- Soyez prévenant et offrez de l'aide à vos hôtes.
- Comme invité, vous devez vous adapter à la routine normale de votre famille d'accueil.
- Renseignez-vous et respectez tous les règlements de la maison et n'hésitez pas à parler à vos entraîneurs ou vos parents si vous n'êtes pas certain de quoi que ce soit.
- Informez toujours votre famille d'accueil de vos déplacements et, en cas de retard, contactez immédiatement votre famille d'accueil.
- N'empruntez pas d'argent ou un véhicule motorisé de vos hôtes.
- Demandez avant d'utiliser le téléphone sauf en cas d'urgence.
- N'oubliez pas que les activités sociales non autorisées en dehors « des heures normales » sont strictement interdites. Vous ne pouvez assister qu'aux activités fixées par le comité organisateur ou les dirigeants de votre équipe.
- N'oubliez pas : vous êtes un invité dans la maison de quelqu'un d'autre!

Hockey junior

Hébergement à long terme (pour la saison)

C'est un fait que certains jeunes joueurs de hockey quittent le nid familial pour aller jouer au hockey loin du lieu de résidence de leurs parents. En pareil cas, l'organisation ou l'équipe prend habituellement les arrangements nécessaires pour que le joueur soit hébergé dans une famille d'accueil. Lorsque de jeunes joueurs habitent ailleurs que chez eux, les risques pour les joueurs et les familles d'accueil sont augmentés si certaines lignes directrices ne sont pas respectées. Toutes les organisations et équipes qui prennent des arrangements pour que des joueurs soient hébergés dans des familles d'accueil devront se doter de politiques et de procédures écrites pour régir les dispositions prises. Toutes les politiques et procédures concernant les familles d'accueil devraient tenir compte des lignes directrices suivantes :

Pour les administrateurs

- Déterminez un coordonnateur de l'hébergement pour toutes les équipes dont des joueurs sont hébergés. Veuillez vous reporter à la description de postes présentée comme exemple à l'**Annexe 4**.
- La famille d'accueil devrait remplir une fiche de renseignements sur la famille d'accueil (**Annexe 1**) avant l'événement.

De plus, la ligue ou l'équipe devrait créer un processus de filtrage à l'aide des lignes directrices présentées dans le coffre à outils de Hockey Canada pour le filtrage. Ceci comprend une vérification des casiers judiciaires et une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables pour toute personne de 19 ans et plus qui habitent dans le domicile. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour voir le coffre à outils de Hockey Canada pour le filtrage : <http://members.hockeycanada.ca/screening/>.

Voici les étapes à suivre recommandées dans le coffre à outils de Hockey Canada pour le filtrage qui doivent accompagner la fiche d'information sur la famille d'accueil mentionnée précédemment :

1. Entrevue à domicile avec tous les membres de la famille présents
2. Vérification des références
3. Vérification des casiers judiciaires et vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables tel que cela est décrit précédemment
4. Orientation en ce qui a trait aux attentes de la ligue ou de l'équipe
5. Supervision et évaluation

- Il est essentiel de préparer des lignes directrices claires pour la famille d'accueil et le joueur. Ces lignes directrices doivent être rédigées en fonction des

règlements de la maison, des couvre-feux, de l'heure des repas, des travaux domestiques, des tâches et des responsabilités, ainsi que de la discipline.

- Assurez-vous que les joueurs sont pleinement conscients qu'ils peuvent contacter le personnel de l'équipe 24 heures par jour s'ils éprouvent des difficultés avec la famille hôte. Une carte avec les coordonnées des membres du personnel de l'équipe devrait être remise à chaque joueur. (**Annexe 2**)
- Il est recommandé que les joueurs ne logent pas avec des membres du personnel de l'équipe.

Pour les familles d'accueil

En tant que famille d'accueil, votre rôle consiste à...

- être un mentor, un ami, un conseiller et un bon modèle;
- offrir un milieu propre axé sur la famille;
- offrir des collations et des repas nutritifs;
- offrir une chambre à coucher individuelle;
- écouter et encourager le joueur;
- appuyer et bâtir l'estime de soi du joueur;
- traiter le joueur comme un « membre de la famille »;
- fournir du transport au besoin;
- offrir un milieu sans fumée.

Vous avez aussi la responsabilité de...

- Faire rapport au coordonnateur de l'hébergement au moins une fois par mois ou selon les exigences de l'équipe ou de la ligue.
- Vous familiariser avec l'horaire des matchs et des entraînements de l'équipe et avec l'horaire des autres activités auxquelles le joueur doit assister.
- Bien connaître toutes les lignes directrices et les attentes de l'équipe régissant la conduite, les résultats scolaires et les couvre-feux.
- Fournir trois (3) repas équilibrés par jour. Le joueur doit assumer une certaine responsabilité pour les collations, etc. La famille d'accueil n'est pas responsable de fournir des « suppléments pour sportifs », des « poudres protéiques », des « régimes spécialisés d'entraînement », etc.
- Vous assurer que, si vous ne pouvez offrir une chambre individuelle au joueur, dans l'éventualité qu'un joueur doive partager sa chambre, que ce soit avec un coéquipier **et non avec un autre membre de la famille**.
- Faire respecter les couvre-feux fixés par l'équipe ou la ligue et signaler tout joueur qui ne les respecte pas.
- Vous assurer que les joueurs ne quittent pas la ville sans la permission du coordonnateur de l'hébergement et des parents du joueur, sauf si c'est pour participer à une activité d'équipe. Un exemple d'un formulaire d'autorisation est présenté à l'**annexe 5**.

- Vous assurer que les joueurs assistent à tous leurs cours, que ce soit à l'école secondaire, au collégial ou à l'université, et ce, même après des matchs sur la route. Tous les joueurs doivent aviser le représentant de l'équipe s'ils sont en retard ou absents. Les joueurs devraient remettre un horaire de leurs cours à la famille d'accueil.
- Vous assurer que les joueurs qui ne sont plus aux études trouvent un emploi à temps partiel. Veuillez prendre note qu'il est possible que les joueurs doivent assister à des activités d'équipe pendant les jours de classe.
- Signaler immédiatement tout incident concernant la sécurité ou le bien-être du joueur au coordonnateur de l'hébergement.
- Faire part de toute préoccupation que vous avez à l'égard du joueur au coordonnateur de l'hébergement.
- Faire rapport de tout commentaire positif au coordonnateur de l'hébergement (p.ex., le joueur a aidé lors de la séance d'entraînement au hockey de votre fils, etc.)
- Vous assurer que les joueurs d'âge mineur n'ont pas accès à des boissons alcoolisées.
- Vous assurer que la carte de contact de la famille d'accueil en cas d'urgence (**Annexe 3**) est remplie et que si le joueur a une urgence médicale, vous prendrez les mesures appropriées – p. ex., se rendre à l'hôpital, appeler les services d'urgence – en premier lieu avant de contacter l'équipe.

Pour les joueurs

- ☐ Les joueurs ne doivent pas oublier que loger dans une famille d'accueil n'est pas un droit, mais bien un privilège. Projeter toujours une image positive de vous et de votre équipe.
- ☐ Les joueurs doivent témoigner de la gratitude et être serviables en tout temps.
- ☐ Les joueurs doivent garder leur chambre propre et se ramasser.
- ☐ Les joueurs devraient avoir leur propre argent de poche pour leurs dépenses courantes.
- ☐ Les joueurs sont responsables de leurs études.
- ☐ Les joueurs devraient de chercher du travail lorsqu'ils ne sont pas aux études.
- ☐ Les joueurs doivent informer leur famille d'accueil de leurs déplacements. Veuillez prendre note que s'ils quittent la ville, les joueurs doivent remplir le formulaire présenté à l'**annexe 5**.
- ☐ Tous les joueurs doivent respecter l'heure des repas fixée par la famille d'accueil et être présents et ponctuels. Les joueurs doivent informer leur famille d'accueil s'ils sont absents ou en retard pour un repas. Les joueurs devraient aider la famille d'accueil dans la cuisine en participant à la préparation des repas ou au nettoyage après les repas.
- ☐ Les joueurs sont tenus de respecter tous les couvre-feux et d'informer la famille d'accueil s'ils prévoient rentrer tard.
- ☐ Il est interdit d'aller coucher chez un partenaire. La famille d'accueil doit approuver toute personne invitée à passer la nuit.

- Les joueurs d'âge mineur ne consommeront pas d'alcool.
- Les joueurs hébergés dans une famille d'accueil signaleront toute préoccupation à propos de la famille d'accueil au directeur général, à l'entraîneur ou au coordonnateur de l'hébergement ainsi qu'à leurs parents.
- Les joueurs informeront leur famille d'accueil de l'horaire de leurs matchs et de leurs entraînements.



ANNEXE 1 – FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE D'ACCUEIL (Page 1)

Nom des membres de la famille

Parent/Tuteur 1 _____

Parent/Tuteur 2 _____

Enfant et âge _____

Enfant et âge _____

Enfant et âge _____

Autres occupants _____

(Indiquer le lien avec la famille)

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Tél. maison : _____

Tél. cell. : _____

Tél. travail : _____

Adresse électronique : _____

Parent 1

Est-ce que le parent 1 travaille à l'extérieur de la maison?

Oui – à temps plein ____ Oui – à temps partiel ____ Non ____

Emploi du parent 1 : _____

CONTINUER AU VERSO

ANNEXE 1 – FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE D'ACCUEIL (Page 2)

Parent 2

Est-ce que le parent 2 travaille à l'extérieur de la maison?

Oui – à temps plein ____ Oui – à temps partiel ____ Non ____

Emploi du parent 2 : _____

Arrangement pour la chambre à coucher

Est-ce que le joueur hébergé aura sa propre chambre? Oui Non

Remarque : Un joueur ne doit pas partager sa chambre avec quiconque, sauf le joueur de la famille qui l'accueille, et ce, pourvu qu'il soit du même sexe et que la différence d'âge entre les deux ne soit pas plus de deux (2) ans.

Renseignements divers

Liste et espèce des animaux dans la maison :

Y a-t-il des fumeurs dans la maison : OUI NON

Signature

Signature du parent/tuteur de la famille d'accueil _____

Nom (en lettres moulées) _____

Téléphone _____

Date _____

ANNEXE 2 – CARTE DES COORDONNÉES EN CAS D'URGENCE POUR LE JOUEUR



CARTE DES COORDONNÉES EN CAS D'URGENCE POUR LE JOUEUR

Membre du personnel de l'équipe 1 _____ Tél. _____

Membre du personnel de l'équipe 2 _____ Tél. _____

Membre du personnel de l'équipe 3 _____ Tél. _____

N° de tél. des parents en cas d'urgence _____

N° de tél. de la famille d'accueil en cas d'urgence _____

Jeunesse J'écoute 1-800-668-6868

ANNEXE 3 – CARTE DES COORDONNÉES EN CAS D'URGENCE POUR LA FAMILLE D'ACCUEIL



CARTE DES COORDONNÉES EN CAS D'URGENCE POUR LA FAMILLE D'ACCUEIL

Nom du joueur hébergé : _____

N° de cell. du joueur hébergé (le cas échéant) _____

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX IMPORTANTS

Membre du personnel de l'équipe 1 _____ Tél. _____

Membre du personnel de l'équipe 2 _____ Tél. _____

Membre du personnel de l'équipe 3 _____ Tél. _____

N° de tél. des parents en cas d'urgence _____

ANNEXE 4 – Description du poste de coordonnateur de l'hébergement

Source : Association de hockey de l'Ontario

Employeur : Nom de l'équipe de hockey

Sommaire du poste : Coordonne l'hébergement des joueurs de hockey en familles d'accueil

Tâches :

- Relève du responsable de l'équipe et assure une communication continue avec lui
- S'assurer que les familles d'accueil connaissent et respectent toutes les politiques écrites
- Trouve des familles d'accueil potentielles, effectue et documente les entrevues, s'assure que les critères déterminés sont satisfaits, que les engagements sont compris en fournissant les lignes directrices de l'équipe aux familles d'accueil et qu'une vérification des casiers judiciaires est effectuée ainsi qu'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables
- Confie les joueurs aux familles d'accueil après avoir consulté le responsable de l'équipe
- S'assure que les familles d'accueil sont rémunérées et reçoivent leur paiement
- Supervise continuellement la relation entre le joueur et la famille d'accueil pour s'assurer que les engagements sont satisfaits, fait rapport de ce qu'il constate au responsable de l'équipe et apporte des changements après avoir consulté le responsable de l'équipe
- S'assure que les joueurs ont leur propre chambre, un endroit pour étudier, des repas nutritifs et un service de buanderie et que les joueurs respectent les règlements de la maison établis par la famille d'accueil
- Établit et maintient la communication avec les parents du joueur
- Prend les mesures nécessaires pour régler les problèmes pouvant survenir

Engagement en matière de temps :

- Doit consacrer assez de temps pendant la saison morte pour trouver des familles d'accueil et confirmer les arrangements. L'engagement en matière de temps dépend du nombre de joueurs devant être hébergés.
- S'engager à consacrer 8-10 heures par mois pendant la saison de compétition pour s'assurer du respect des engagements.

Compétences et aptitudes :

- Habiletés organisationnelles supérieures
- Organisé
- Excellent jugement
- Vérification récente des casiers judiciaires
- Connaissance de la collectivité

éthodes de filtrage/évaluation des risques :

- Entrevue et curriculum vitae requis

- Une vérification des casiers judiciaires est nécessaire à cause de tous les contacts avec de jeunes joueurs de hockey

Conditions/milieu de travail :

- Doit pouvoir travailler à domicile
- Devrait avoir accès à la technologie
- Être apte à conduire et posséder un permis de conduire valide



ANNEXE 5 – Formulaire autorisant le joueur à voyager

Nom du joueur : _____

Destination : _____

Date du départ : _____

Date du retour : _____

Signature du
parent/tuteur _____ Date _____

Signature de l'entraîneur/du
responsable de l'équipe _____ Date _____

Signature du coordonnateur
de l'hébergement _____ Date _____

Signature du joueur _____ Date _____

ANNEXE 6 – Un message important sur la brimade

Hockey Canada définit la brimade comme « un mode d'initiation qui peut humilier, rabaisser, dégrader ou disgracier une personne indépendamment de l'emplacement ou du consentement du ou des participants. »

Hockey Canada ne tolère aucun rituel comportant de la brimade et il existe des règlements très stricts contre ce genre de comportement. Comme famille d'accueil, nous vous prions de travailler avec votre équipe pour nous aider à éliminer la brimade au hockey. Le rôle d'une famille d'accueil est essentiel pour assurer la sécurité du joueur que vous hébergez. ***N'oubliez pas que ce qui peut sembler inoffensif pour un joueur peut être dévastateur pour un autre.***

Dans la plupart des cas, la brimade a lieu lors des réunions d'équipe où l'initiation et l'humiliation des recrues sont au premier plan. Ces réunions peuvent être décrites comme une soirée « pour tisser des liens » ou une « fête de bienvenue ». Cependant, dans de nombreux cas, c'est exactement le contraire qui se produit et la brimade prend toute la place.

Si un joueur vous parle d'organiser une activité d'équipe ou d'assister à une telle activité ou si vous apprenez qu'une fête d'équipe non supervisée a lieu, il est important de noter que :

- plusieurs de ces joueurs pourraient être des mineurs et qu'il leur est légalement interdit de consommer de l'alcool;
- si la fête a lieu chez vous ou dans un endroit dont vous avez la responsabilité, vous serez tenu responsable de toute conséquence découlant de ce genre d'événement;
- il est de votre responsabilité d'assurer une supervision appropriée et de voir à ce que des lignes directrices soient en place concernant ces activités. ***Aucune activité comportant de la brimade ne sera tolérée.***

La brimade peut aussi survenir lors d'autres activités de l'équipe comme des voyages pour des matchs à l'extérieur, mais ici aussi le personnel de l'équipe et les administrateurs doivent être conscients du fait que toute forme de brimade entraînera des conséquences pour tous ceux qui ont pris part à ce genre de comportement ou qui en avaient connaissance.

Bien qu'il soit de notre responsabilité d'assurer la sécurité des joueurs sur la glace, notre travail consiste aussi à **assurer un milieu sécuritaire à l'extérieur de la patinoire. La position de Hockey Canada sur la brimade est clairement exprimée dans ses règlements.**

Conseils pour la communication

- Créez une ambiance qui favorise la communication avec votre ou vos joueurs.
- Surveillez tout signe que le joueur pourrait être mal à l'aise avec une situation donnée.
- Réagissez de façon responsable à toute préoccupation que vous pourriez avoir concernant la sécurité du joueur.